



SERVICE JEUNESSE

PROJET ÉDUCATIF VILLE DE L'AIGLE **AU 31/01/2025**

Préambule :

La mission éducative est une responsabilité partagée entre l'Etat, les Collectivités Territoriales, les organismes à vocation sociale, les associations, les familles.

Cette mission s'exerce dans des temps et des espaces différents qu'il est nécessaire de mettre en cohérence dans un souci de complémentarité et de continuité éducative.

Dans ce cadre, la Ville de L'AIGLE propose son projet éducatif. Ce document servira de ligne de référence pour la conduite des différents projets des acteurs locaux.

PROJET EDUCATIF

Objectif : il a pour vocation d'amener l'enfant à devenir un citoyen responsable.

Dans ce cadre, tout projet décliné en terme d'actions se doit de :

1 - Favoriser l'autonomie de l'enfant par rapport :

- à la vie matérielle (connaissance des lieux et leur utilisation),
- à la santé (hygiène alimentaire et sanitaire),
- au groupe (choix d'être seul ou avec les autres),
- aux activités.

2 - Favoriser l'accès aux savoirs :

- en lui proposant l'accès à la lecture, aux activités scientifiques, artistiques, manuelles et techniques, aux nouvelles technologies.

3 - Contribuer à sa socialisation :

- lui permettant de « tisser un lien social »,
- lui apprenant le respect de l'autre, la tolérance,
- développant chez lui l'esprit de solidarité et la vie en collectivité.

4 - D'enrichir la notion de responsabilité par rapport :

- à sa propre prise en charge au sein de l'activité,
- à la sécurité de ses camarades,
- à la prise de parole au sein du groupe.

5 - Tenir compte :

- de ses besoins d'expression, d'expérimentation, de découverte, de développement et de savoir permettant d'acquérir des compétences transférables,
- de la diversité des rythmes de vie et d'apprentissage.

6 - D'apporter :

- une réponse de qualité aux questions d'organisation du temps et de la vie familiale (accueil, sécurité, accessibilité, lieux, information, encadrement, qualification...),
- une mutualisation des moyens des différents partenaires (personnels, équipements...),
- une pratique tarifaire adaptée aux ressources des familles lorsque c'est possible.